

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

-  Bâti
-  Limites communales
-  Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
65	Emplacement réservé n° 65 : Aménagement voirie entrée de ville (bande cyclable)	Commune	0.131
66	Emplacement réservé n° 66 : Boisement à créer	Commune	0.104
67	Emplacement réservé n° 67 : Boisement à créer	Commune	0.188
68	Emplacement réservé n° 68 : Elargissement de la voirie	Commune	0.266



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

 CITADIA CONSEIL

 even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ LANDRAIS

